

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le jeudi treize septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept septembre, s'est réuni à la Mairie à dix-neuf heures trente minutes, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRESENTS : Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Gérard LEUX, Denis MARCHAND, Daniel POUPART, Claude ROLLAND, Isabelle ROUQUIER, Simone TRIMAILLE, Annie VIARD

ABSENTS EXCUSES : Françoise JOUSSE qui a donné pouvoir à Isabelle ROUQUIER
Thierry RIVIERE qui a donné pouvoir à Denis MARCHAND
Véronique FONTAINE qui a donné pouvoir à Guy JELENSPERGER

1. APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire demande « s'il y a des oublis, des commentaires par rapport à la version donnée au cours des mois, des semaines dernières ». La dernière version étant celle faite par Claude Rolland.

Isabelle ROUQUIER s'étonne que les demandes de rajouts et de modifications qu'elle a faite ne soient pas prises en compte dans cette version proposée ce soir.

Isabelle ROUQUIER rappelle qu'un Compte Rendu et un Procès-Verbal ne sont pas les mêmes types de rédactions et que ces 2 types de documents ne répondent pas aux mêmes règles de rédaction. M. le Maire n'en est pas d'accord car pour lui c'est la même chose, selon lui « ce n'est qu'une question de dictionnaire, de rhétorique ». Isabelle Rouquier lui répond que ce n'est pas une question de rhétorique mais une question de légalité. M. le Maire, après de longues tergiversations, lui répond ses demandent de rajouts et de modifications seront rajoutés ultérieurement à ce compte-rendu et que si quelqu'un ne désire pas signer le Compte Rendu ou le Procès-Verbal proposé, il en est libre.

Le Maire rappelle les principes d'un procès-verbal, notamment :

- qu'il doit aller à l'essentiel de façon la plus claire possible pour informer le public et répondre à l'intérêt général, et que, celui présenté et rédigé par Claude ROLLAND, secrétaire de séance, répond à ces principes ; Isabelle Rouquier répond que, selon elle, le document présenté est « plus un compte-rendu ++ et non un procès-verbal » ; qu'il y manque la retranscription de nombreux débats, qui ont eu lieu lors du dernier conseil municipal, discussions et avis expliquant les décisions prises et les résultats des votes. Isabelle Rouquier rappelle que dans un procès-verbal, les délibérations (présentées dans la version « compte-rendu ») mais également les faits et les discussions ayant abouties aux résultats de votes doivent être retranscrites afin d'informer au mieux les citoyens. M. le Maire répond qu'il a validé, selon « ses compétences » ce compte-rendu.

- que si un conseiller municipal souhaite le mot à mot de son intervention, il doit le fournir au secrétaire de séance et ce dans un délai raisonnable et pas deux mois après. En Bureau de Municipalité, il a été décidé que 8 jours semblent suffisants pour cette transmission.

Isabelle Rouquier lui rappelle que légalement, tous les membres du conseil municipal peuvent demander des rajouts et modifications jusqu'au jour du conseil municipal suivant.

- Il précise également qu'il est de pratique administrative courante de donner satisfaction à un conseiller municipal qui souhaite compléter ou modifier les propos liés à son intervention, lors de la séance suivante au moment de l'approbation du procès-verbal.

Il demande donc aux personnes de se manifester ce jour pour d'éventuels rajouts et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil. Isabelle ROUQUIER répond que c'est ce qu'elle a fait mais que ces demandes de rajouts et de modifications n'ont pas été prises en compte. M. le Maire lui répond que ces rajouts et modifications seront rajoutés au Procès-Verbal.

Annie Viard, qui vient d'être désignée « secrétaire de séance » de ce conseil, demande que les interventions personnelles soient retranscrites par leurs intervenants et transmises sous les 8 jours, d'autant, rappelle-t-elle que, dans le journal municipal, il est stipulé que les guermantais peuvent consulter le procès-verbal en mairie.

Isabelle Rouquier répond que, selon elle, cette information ne devrait paraître dans le journal municipal qu'après la validation dudit procès-verbal, sinon, les guermantais ne pourront consulter qu'une version non définitive et non validée par le conseil municipal.

Annie Viard demande au maire ce qu'il en pense.

M. le maire lui répond que la version consultable proposée est celle du délai des 8 jours.

Le PV est approuvé à la majorité.

12 voix POUR, 2 voix CONTRE (Isabelle ROUQUIER et Françoise JOUSSE)

Annie VIARD est désignée secrétaire de séance en remplacement de Mme Trimaille. Confirme le délai de 8 jours pour apporter les modifications au PV.

Horaire CM :

M Denis Marchand demande à repousser l'horaire à 20H.M Jelensperger est étonné car il semble que ce soir, aucune personne n'a rencontré de difficulté pour arriver à l'heure.

Isabelle Rouquier constate que, une fois de plus, il n'y a qu'une seule personne dans le public (son compagnon), ce qui confirme le problème de l'horaire de la séance. De plus, M Marchand répond au maire que certaines personnes ont dû quitter leur travail plus tôt et rappelle que lorsque M Poyac était membre du conseil, le CM avait lieu à 20H30 pour lui laisser le temps d'arriver. M Jelensperger en prend note.

2. DECISION MODIFICATIVE N°01

Le Maire donne la parole à Claude ROLLAND, Adjoint aux finances.

Il explique que pour honorer les divers travaux engagés et régulariser l'achat de l'action SPLA, certains comptes n'ayant pas les crédits suffisants, il est nécessaire de les ajuster par une décision modificative. L'équilibre budgétaire est maintenu par des virements de crédits au sein de chaque section.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

VU le Budget Primitif 2012

Après avoir délibéré

A l'unanimité

ADOPTÉ la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	objet
INVESTISSEMENT	12 900,00 €	12 900,00 €	
D 2315	12 900,00 €		Outillages techniques
D 2135		6 000,00 €	Travaux EMP
D 21534		5 000,00 €	Travaux Eclairage Public
D 2183		1 700,00 €	Achat logiciel paie et destructeur de documents
D 266		200,00 €	Achat action SPLA
FONCTIONNEMENT			
011	16 610,00 €	16 610,00 €	
D 61521	16 610,00 €		
D 61523		11 000,00 €	Travaux Eclairage Public
D 6227		610,00 €	Actes d'huissier
D 6283		5 000,00 €	Nettoyage église
012	417,00 €	417,00 €	
D 6533	417,00 €		Cotisation retraite élus
D 6553		417,00 €	Contribution SDIS

Isabelle Rouquier prend la parole: <avant de continuer l'ordre du jour, rappelle que Françoise Jousse et Thierry Rivière avaient demandé d'avoir des réponses sur les points, abordés non finis (pour les clore et avancer sur certains dossiers), abordés aux conseils précédents. M Jelensperger lui répond que les réponses lui seront apportées dans les QD. Isabelle Rouquier en prend note.

3. MAPA (travaux trottoirs) maitrise d'œuvre au cabinet TECHNYS

Le 28 juin dernier il a été décidé de rénover une partie des trottoirs de la commune en passant par un Marché à procédure adapté (MAPA). La constitution d'un dossier de marché requiert une connaissance technique et des compétences spécifiques dans sa mise en oeuvre.

Il est donc proposé de confier la maitrise d'œuvre du marché concernant la rénovation des trottoirs au cabinet d'ingénierie Technys.

Le Conseil Municipal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

VU le code des marchés publics

VU la délibération n° du 28 juin 2012 relative à la rénovation des trottoirs dans le cadre d'un MAPA

CONSIDERANT que cette opération rend nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre

Lecture faite de la proposition du cabinet Technys pour la conception, et l'analyse des offres et le suivi des travaux

Après avoir délibéré

A la majorité

12 voix POUR, 2 abstentions (Isabelle ROUQUIER et Françoise JOUSSE)

DECIDE de confier la mission de maitrise d'œuvre au cabinet Technys pour le MAPA relatif à la rénovation des trottoirs de la commune pour la somme de 2855,45 € TTC

DIT que la dépense est inscrite au budget, article 2152

M Marchand explique l'intérêt de passer par un cabinet technique pour rédiger un MAPA et que ce support nous servira par la suite.

Isabelle Rouquier dit que les habitants du Val Guermantes n'ont pas été consultés sur le choix de l'enrobé de couleur rouge des trottoirs, car actuellement les trottoirs sont noirs et estime qu'il n'est pas, selon elle, forcément nécessaire qu'ils soient identiques à la rue Cassiopée, car le Val Guermantes et Les Lilandry ne sont pas mitoyens, contrairement à certaines rues entre le Val Guermantes et Conches, dont les enrobés neufs sont de couleur noire. Cela risque, selon elle, de créer une grande disparité de couleurs et « être très moche ». M Marchand dit avoir rencontré des riverains du Val Guermantes qui semblent ne pas être choqués par ce choix. Isabelle Rouquier pense qu'il serait normal de demander l'avis des riverains car les rues concernées sont juste devant chez eux. Denis Marchand rappelle que le but est de dissocier le stationnement de la route. M Jelensperger dit que cela apporte en sécurité et qu'on ne peut pas faire un référendum. Isabelle Rouquier précise qu'il y avait eu une réunion de riverains pour la place Cassiopée et demande « Pourquoi pas au Val Guermantes ? ». Denis Marchand explique que la place a été entièrement modifiée et qu'il ne s'agissait pas d'une simple réfection de trottoirs. Denis Marchand rajoute que c'est le choix de la commission travaux et confirme que les trottoirs seront en enrobé rouge.

4. CREATION D'UNE COMMISSION MAPA ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

La commission d'appel d'offres ne pouvant avoir qu'un avis consultatif dans la procédure d'un MAPA, le Maire propose de créer une commission qui aura la compétence de choisir les candidats et donc l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Les membres de la commission MAPA auront voix délibérative. Les règles de quorum et de convocation sont identiques à celles régissant la CAO.

Afin de faciliter la gestion des dossiers, il suggère que la commission MAPA soit composée avec les mêmes membres que la CAO et dont le Maire est président de droit :

Président suppléant : Denis Marchand

Membres titulaires : Jacques Courpotin, Claude Rolland, Daniel Poupart

Membres suppléants : Simone Trimaille, Gérard Leux, Gérard Dura

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales, article L2121-22

VU le Code des marchés publics, article 22

VU la proposition d'élire les membres de la CAO à la commission MAPA

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE la création d'une commission MAPA composée d'un Président, un président suppléant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

DECIDE d'élire les membres ci-dessus nommés à la commission MAPA

Isabelle Rouquier demande combien de personnes doivent représenter cette commission. M Jelensperger lui répond: 1 Président, 1 Vice-Président, 3 titulaires et 3 suppléants.

5. TRAVAUX DE NETTOYAGE DE L'EGLISE

Le Maire et M Marchand expliquent que pour des raisons de sécurité, les agents techniques n'étant pas équipés pour le travail en hauteur, il est fait appel à une entreprise pour le nettoyage de l'église. Il est prévu de nettoyer tout ce qui est en hauteur (entourages portes et fenêtres, corniches,

radiateurs, lustres, etc...). A cette occasion, un « relamping » sera opéré. Jacques Courpotin propose d'en profiter pour remplacer les ampoules par des leds. Il sera demandé ensuite d'inclure ce nettoyage 1 fois par an de préférence au printemps dans le prochain contrat.

Nathalie Billy demande si d'autres entreprises ont été contactées, M Jelensperger lui répond par la négative. Par contre Denis Marchand rappelle qu'il faut vérifier la date d'échéance du contrat passé avec LCG. Isabelle Rouquier demande si cette entreprise a des échafaudages assez hauts pour atteindre le plafond. Réponse affirmative. Isabelle Rouquier dit que M Dupuis (personne référente de la paroisse sur Guermantes) et d'autres paroissiens s'inquiètent de la propreté de l'église pour les JEP, se plaignent de l'entretien du clocher. Isabelle Rouquier demande si le nettoyage du clocher ne pourrait être inclus dans le contrat annuel de nettoyage. Après de nombreuses tergiversations, M. le Maire lui répond par la négative mais que cette proposition est « à voir » et, que des plaques en plexiglas seront installés prochainement dans le clocher et éviteront l'intrusion des pigeons. D'autre part, M Dupuis s'inquiète du déplacement du panneau d'affichage qui lui semble éloigné. M Leux dit que ce n'est pas grave et que les paroissiens le retrouveront facilement s'ils ont besoin des informations affichées. Mme Viard demande à Isabelle Rouquier si elle est la seule interlocutrice de M Dupuis. Elle lui répond que M Dupuis s'adresse également régulièrement en mairie et rencontre M le Maire. Isabelle Rouquier rappelle qu'il n'a pas été convenu de peindre au sol, devant l'église, une interdiction de stationner, mais qu'il avait été décidé en commission travaux, entre autres, de mettre un panneau d'interdiction de stationner à gauche de l'entrée. Gérard Leux n'en a pas souvenir et lui précise que les techniques ont déjà commencé à matérialiser au sol cette interdiction de stationner. M. le Maire déplore et rappelle que M. Dupuis n'a pas fait de demandes formelles, par écrit, pour demander ces travaux. Il rappelle que le personnel technique communal n'est pas à la disposition permanente de la paroisse et que de très nombreuses interventions sur l'église ont déjà eu lieu. Isabelle Rouquier confirme que M. Dupuis et les paroissiens disent que des travaux ont été réalisés, qu'ils en remercient la mairie mais qu'il reste beaucoup à faire, en terme de nettoyage et d'entretien de cet édifice communal. Nathalie Billy propose de demander à LCG de faire un devis pour le nettoyage du clocher. Les membres du conseil municipal en sont d'accord. Devant tant de problèmes, M Marchand, prend l'engagement de rencontrer M Dupuis au plus vite. M Jelensperger rappelle, qu'en sa qualité de maire et des pouvoirs de Police qui lui sont conférés, qu'il prendra un arrêté pour interdire le stationnement.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21

VU le devis présenté de l'entreprise LCG

VU la nécessité de nettoyer l'église

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE de confier le nettoyage de l'église à l'entreprise LCG pour un montant de 2374,06 € TTC

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande

DIT que la dépense est prévue au budget, compte 6283

6. CONVENTION DE GESTION ASSURANCE-GROUPE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Eu égard à la complexité des règles de mise en concurrence, nous avons confié au Centre de Gestion le soin de souscrire pour notre compte une police d'assurance couvrant les risques statutaires des agents communaux (maladie, accidents du travail, maternité, etc..). Le Centre de gestion, en tant que responsable du marché a donc retenu une offre auprès de SOFCAP CNP Assurance. Les taux proposés ont légèrement augmenté par rapport au contrat précédent mais restent sincères et sont garantis pour la durée du marché, soit 4 ans.

La convention proposée permet de bénéficier de l'exécution et du suivi du contrat d'assurance ainsi que d'une assistance du Centre de Gestion dans la gestion des sinistres. La convention prend effet au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

ENTENDU l'exposé

Après avoir délibéré

A l'unanimité

ACCEPTE la convention de gestion assurance-groupe avec le Centre de gestion pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

7. CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES ABRIS VOYAGEURS AVEC LE DEPARTEMENT

En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports en commun, le Conseil Général a décidé de favoriser la mise en place d'abris voyageurs dans les communes de Seine et Marne. Dans ce cadre, il met à la disposition de la commune de Guermantes 3 abris (maison de retraite, église, RD35). La convention proposée rappelle les modalités de cette mise à disposition gratuite.

Isabelle Rouquier demande le pourquoi de cette convention. M Jelensperger lui répond que le département a à sa charge l'entretien de ces abris et que la commune doit le prévenir de toutes dégradations.

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

ENTENDU l'exposé du Maire

Après avoir délibéré

A l'unanimité

VALIDE la convention relative à la mise à disposition d'abris voyageurs par le Conseil Général, conclue pour une durée de 5 ans

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

8. SUPPRESSION DU MAT D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE BLANCHE HOTTINGUER

Cette question est annulée car les travaux mentionnés ont été réalisés, ceux-ci ayant déjà été validés dans un précédent CM.

M Courpotin signale que ce mât portait le nom de la rue et demande de prévoir un poteau pour resignaliser la rue. Il est décidé qu'il sera placé sur l'espace en herbe côté M Valette.

9. REMPLACEMENT DES COUSSINS BERLINOIS –RD35

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'étudier la possibilité de refaire les coussins berlinois de la RD35 en enrobé, les coussins actuels en plastiques posant d'énormes problèmes car non adaptés à l'importance du trafic. Une aide financière est en cours de négociation avec le Conseil Général.

Le devis actuel est d'environ 14 639 € pour 4 coussins. S'il s'avère impossible d'obtenir une participation financière du Département, le remplacement ne serait pas fait en 2012 mais serait reporté sur le prochain budget (remplacement alors de 2 coussins au lieu de 4 pour réduire les frais).

En attendant, il est demandé de se prononcer sur le remplacement des coussins pour pouvoir agir dès réception de l'accord de subvention. A ce jour, la mairie a reçu un courrier négatif de la part du Conseil Général qui déclare que c'est la commune qui avait souhaité ce type de coussins, alors que, selon la mairie, cela lui avait été imposé. Un historique sera réalisé et sera présenté lors d'un rendez-vous à prendre avec le conseil général.

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

ENTENDU l'exposé

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE le remplacement des coussins berlinois de la RD35

AUTORISE le Maire à demander des subventions et à signer le bon de commande

DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget, article 2315

10. REMPLACEMENT DU CANDELABRE ACCIDENTE RUE MALVOISINE

Suite à un accident survenu en juin 2012, un candélabre rue Malvoisine a été mis hors service. Le sinistre a été déclaré à l'assurance qui a dépêché sur place un expert. Ce dernier a donné son accord pour la prise en charge des travaux à hauteur du devis de SPIE, soit 3323,80 € TTC.

M Poupart propose qu'il soit étudié la mise en place d'arceaux autour des candélabres les plus exposés. Cela avait déjà été évoqué.

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

VU le devis présenté

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE de remplacer le candélabre rue Malvoisine

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande

DIT que la dépense est inscrite au budget, article 61523

11. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES –CET GOLF

Chaque année, une convention est passée entre les communes de Bussy Saint Georges et Guermantes sur la répartition de la CET du Golf (Contribution économique territoriale) (ex taxe professionnelle), ce dernier étant étendu sur les deux territoires. La commune de Bussy vient d'écrire à la commune pour annoncer leur volonté de reconduire cette convention cette année. Elle n'a pas encore reçu ladite convention mais le Maire demande d'ores et déjà l'autorisation de la signer dès réception afin de ne pas retarder son effet.

Le Conseil Municipal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

ENTENDU l'exposé

A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention sur la répartition de la CET du complexe Golf

12. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Maire rappelle qu'une enveloppe de 10 000 € avait été inscrite au compte 6574 du budget, dont 7300€ alloués à des associations en séance le 29 mai dernier. Le reliquat était conservé pour des subventions exceptionnelles.

La Commune a été sollicitée pour obtenir une subvention exceptionnelle par 2 associations : « à la recherche des autos perdues » et « le cairn »

Les autos perdues participent à l'exposition Automédon du Bourget les 13 et 14 octobre prochains. La location du stand et l'organisation de cette manifestation a un coût estimé à 2100 €, l'association pouvant participer à hauteur de 1800 €.

Le Maire propose une subvention de 400 € validée en bureau de municipalité

Le cairn, organisateur de randonnées, souhaite s'équiper d'un GPS type iGN (coût 349 €). Ce type d'appareil permet une localisation précise des chemins apportant une sécurité au groupe de marcheurs.

Le Maire propose une subvention de 350 € validée en bureau de municipalité

Annie VIARD, vu le reliquat, propose d'allouer une somme à une association défendant une grande cause, et propose donc 200€ à l'association « vaincre la mucoviscidose ». Isabelle Rouquier rappelle que cela avait déjà été le cas les années précédentes.

Daniel Poupart précise que, comme les années précédentes, le Tennis Club de Guermantes fera également une animation au profit de l'association Vaincre la Mucoviscidose.

Après versement de ces 3 Subventions exceptionnelles le solde du compte 6574 sera de:1750 euros

Gérard LEUX, indique qu'il ne participe pas au vote de la subvention en faveur de l'association « Le cairn », étant président de cette dernière.

Le Conseil Municipal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

ENTENDU les propositions

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE d'allouer la somme de 400 € pour l'association « à la recherche des autos perdues »

DECIDE d'allouer la somme de 350 € pour l'association « le cairn »

DECIDE d'allouer la somme de 200 € pour l'association « vaincre la mucoviscidose »

DIT que les sommes sont inscrites au budget, compte 6574

13. QUESTIONS DIVERSES

Guy Jelensperger

Donne diverses informations:

- Rapport assainissement CAMG
- Rapport sur l'eau SIEP
- Rapport sur contrôle qualité SIETREM
- Remerciements MEGA pour le Marathon

-Remerciements du Bridge et des Autos-Perdues pour les subventions accordées par le CM.

-Informe que l'association du Golf reversera 300 euros pour l'association <Vaincre la Mucovicirose>

-Informe qu'une part de la taxe Foncière a augmenté de 320%(transfert vers les intercommunalités) qu'il ne devrait pas y avoir d'autres augmentations par la suite ,et que cette augmentation ne servira pas à financer la rénovation du château de Rentilly.

-Informe que les écoliers de Guermantes sont désormais éligibles à la carte de transport gratuite pour une distance supérieure à 3 KM. Demande à Mme Viard de se renseigner. Après information, Mme Viard dit qu'elle écrira un article sur la gratuité des transports scolaires qui paraîtra dans le prochain journal municipal.

Simone Trimaille

Précise qu'elle est passée cet été en mairie pour savoir si il y avait des personnes âgées en souffrance avec la chaleur et signale qu'il n'y a pas de fichier .Denis Marchand demande que ce genre de problème soit pris en charge par le CCAS. Le maire en est d'accord.

Regrette que personne ne l'ai remerciée pour le fleurissement de la commune et estime entendre beaucoup plus facilement les critiques. Remercie les techniques pour l'arrosage des fleurs.

Daniel Poupart

Remercie M le Maire pour sa nomination de conseiller délégué à l'animation.

Journée du Patrimoine: Daniel remercie les personnes qui seront présentes et Simone Trimaille qui fleurira l'église. Il déplore la non présence d'élus du «groupe du Maire». Le Maire et Gérard Dura répondent que chacun à ses occupations, Gérard Dura dit qu'il n'a pas à se justifier. Denis Marchand rappelle qu'un point sera fait après les 2 prochaines animations communales (Pétanque et Expo Peinture) sur les présences et avisera, quitte à revoir les indemnités des élus. M. le Maire estime qu'il s'agit là de menaces à peine voilées, que le ton est agressif. Denis Marchand n'est pas de cet avis mais en prend note. M. le Maire explique qu'il constate que certains élus s'intéressent nouvellement aux animations et s'interrogent sur leurs intérêts, leurs «motivations surgissantes».

Certains élus s'insurgent de ces propos et les trouvent agressifs. Isabelle Rouquier précise qu'elle et Françoise Jousse ont toujours participé à toutes les animations, indifféremment, sans intérêt quel qu'il soit, en étant même à l'initiative de pas mal d'entre elles. M. le Maire en est d'accord.

Il rappelle que certaines personnes sont plus actives, plus volontaires que d'autres; que chacun fait en fonction de ses possibilités.

Daniel Poupart signale qu'il doit rencontrer Mme Fontaine pour le dossier Animation et qu'une commission animation aura lieu à son retour de vacances.

Daniel Poupart demande pourquoi les affiches du tennis n'ont pas été placées dans les panneaux d'affichage par les techniques, comme il leur avait été demandé. M le Maire ne sait pas.

Isabelle Rouquier dit que M Dupuis lui a demandé (car elle s'occupait de cette animation auparavant) que rien ne soit changé ou déplacé dans l'église pendant les JEP. Isabelle Rouquier a informé M. Dupuis que c'est maintenant Daniel Poupart qui s'occupe des animations communales dont les JEP 2012 font partie.

Monsieur le Maire estime de nouveau que cette information concerne le fonctionnement interne de la commission animations et que cela n'a pas à être relaté en séance du conseil municipal, ni notifié sur le prochain procès-verbal, que cela ne regarde pas les guermantais. M. le Maire estime que ce n'est pas de l'ordre de l'intérêt général communal, que cela doit être discuté hors CM et menace de nouveau de suspendre la séance si Isabelle Rouquier

continue de parler de ce sujet. Isabelle Rouquier n'est pas de cet avis, les guermantais ont droit à un maximum d'informations.

Jacques Courpotin

Point sur le marathon: Jacques Courpotin remercie en tant que référant du marathon de M&G, tous les participants à cette animation communale. En effet, grâce à la présence exclusive des élus de la liste majoritaire, de certains de leurs conjoints et de l'aide des deux jeunes saisonniers, nous avons pour la deuxième fois remporté le trophée des mairies de M&G.

Site de Guermantes: Jacques Courpotin dit qu'il semble ne pas être compatible avec Windows seven. D'autre part, plusieurs rubriques ne sont plus à jour:

- page de garde : encore la présence du nom de M Poyac
- Vos élus : M Jelensperger élu au SIEP
- Personnel : l'adresse de Sandrine Gachet est fausse
- PV des CM : le dernier est celui de Mai
- Location EMP, horaires d'ouverture de mairie erronés
- Marché Public : il faudrait retirer le nom de M Pereira
- Entreprise : la boulangerie est toujours sous le nom d'Heronneau. C'est l'occasion de changer avec les nouveaux arrivants.
- Manifestation : rien depuis Janvier 2012

Le Maire informe que le Site doit être revu prochainement.

RD217Bis : Jacques Courpotin dit que nous n'avons toujours pas le résultat des relevés de passage et surtout de vitesse sur la RD217 Bis.

Le Maire en donne les résultats et indique qu'il n'y a rien de spécial. Les chiffres donnés par Guy Jelensperger sont des moyennes, donc pour la mairie certains roulent vite!

Denis Marchand

CCAS:

Denis Marchand parle au nom de Thierry Rivière dont il a le pouvoir.

Demande au Maire comment sont nommés les délégués hors élus, car les élus membres du CCAS furent surpris de voir M. Poyac parmi eux ? Le Maire répond que c'est son choix

Thierry Rivière s'interroge sur le fait qu'une habitante de la commune ayant de grave problème personnel ayant demandé un entretien au Maire pour avoir une aide, n'ai eu comme seule réponse d'aller voir une assistante sociale. Pourquoi le CCAS ne s'est pas réuni pour débattre de ce point et si une réunion du CCAS est prévue ? Le Maire répond que ce genre de question n'a rien à voir au CM et que le CCAS se réunira le 17/09.

Fait un point sur les travaux:

Spie: tous les travaux sont faits (feux tricolores, candélabre Gide (l'échange du mât va se faire), rappel piétons et villa les Blanchets.

Forclum: Travaux prévus fin septembre (globes) cela commence à être long

Maçon: en cours, logiquement terminé fin de semaine, restera à peindre les murs intérieurs et autour de la porte côté salle. Également doit mettre de la peinture au sol ou un lino dans la pièce. Une fois terminé, déplacé tout le matériel de nettoyage et laisser la régie vide et propre.

Électricien: les prises sont posées et l'accès internet dans le hall de la mairie pour le PC (bibliothèque en ligne). Par contre l'accès internet prévu dans l'EMP est annulé (sur demande du responsable du bridge, à savoir qu'il était demandeur!) cela compensera le coût du point lumineux et de la prise dans la réserve.

Mobilier Urbain: la vitre de l'abribus RD 35 est enfin réparée (1 mois)

Nettoyage des gouttières: En accord avec l'entreprise, nous attendrons fin Octobre pour le faire (chute des feuilles). Pour les années à venir nous planifierons cette tâche à la mi-novembre.

Étanchéité de la terrasse au-dessus du vestiaire de l'EMP: Fait

Remplacement tuiles et ardoises église: Fin Septembre ou début Octobre, doit être confirmé par l'entreprise.

Élagage: A prévoir une délibération pour le prochain CM, une consultation sera faite (tilleuls de l'église, acacias angle rond du cerf, etc...)

Entretien des Haies: Denis Marchand demande quand les haies communales seront enfin terminées d'être taillées, 4 mois ont été nécessaires ! La taille a commencé fin Mai ! Des courriers aux riverains doivent être envoyés pour qu'ils taillent leurs haies ou arbres. Denis Marchand dit qu'il faudra refaire un tour dans la commune, car depuis Mai certains Guermantais ont dû faire le nécessaire.

Le maire signale que c'est normal et propose de faire un flyers spécial entretien des haies qui sera distribué en même temps que le prochain journal.

Assainissement

- Les travaux du Val Guermantes sont terminés, un rdv avec la CAMG, l'entreprise et la mairie est prévu prochainement pour constater les dégâts sur les parkings. (constat d'huissier avec photo)

- Des passages caméras sont prévus semaine 39 pour vérifier l'affaissement sur la RD 35 à la sortie du Square E. Boulard, ainsi que sur le réseau d'EP angle rond du Cerf et RD 35.

Tournoi de pétanque

Des sponsors sont sollicités, la CAMG participera.

Denis aura besoin d'aide uniquement pour servir le pot de clôture .Le club de Pétanque de Lagny sera présent. Bien évidemment, tous les élus peuvent venir et sont conviés à la remise des récompenses à la différence d'autres associations.

Open de golf

M Marchand trouve surprenant qu'aucun élu n'ait été convié à la cérémonie de clôture de l'open de Golf. L'association du Golf gérait cet événement et malgré tout, M Marchand dit avoir vu en mairie les invitations. C'est bien au nom de la mairie que les gens étaient invités. Peut-être que cette présence devait déranger.

Gerard Leux

Demande si une date de réunion avec les riverains de la plaine de jeux est prévue ? Le Maire répond que non, et qu'il réfléchit ! Denis Marchand lui rappelle que cela fait 1 an qu'il réfléchit et qu'il faut agir, au moins refaire la pelouse. Denis Marchand se charge de faire des devis.

Gérard Leux fait un point sur l'entretien général de la commune.

Il signale qu'il reste encore du matériel pour manger dans le garage (congélateur...) .Le Maire répond qu'il est au courant et que tout devrait être retiré prochainement .Il affirme que le personnel ne déjeune plus dans le garage depuis le 01/09/12.

Informe qu'il était présent lors de la visite SOCOTEC dans l'EMP, le Garage, et le local du tennis. Il y a quelques réserves, il contactera les entreprises dès son retour de congés.

Nathalie Billy

Rentrée scolaire:

Sans problème. Même nombre de classes que l'an dernier : 4 classes en maternelle avec 101 enfants (fermeture d'une classe non validée) et 4 classes en élémentaire avec 91 enfants (fermeture à craindre pour l'année prochaine). Donc 192 enfants, 7 enfants de + que l'année précédente.

Répartition :

-Maternelle: Classe petits:26//Classe moyens:25 //Classe petits-grands:25//Classe moyens-grands:25

-Elémentaire: CP/CE1:22. CE1/CE2:23. CE2/CM1:23. CM2:23

La répartition par commune sera donnée ultérieurement.

D'autre part, le Recteur d'Académie a choisi de faire travailler les élèves le Mercredi 22 Mai 2013, toute la journée, pour rattraper les jours supplémentaires accordés aux vacances de la Toussaint.

Annie Viard

Bilan travaux école: la plupart des travaux prévus ont été réalisés durant l'été (clôture du jeu, peinture, rideau occultant, WC...).Le changement des sols sera à étudier dans sa globalité. L'ordinateur et l'imprimante demandés par la directrice de Maternelle font l'objet de devis .Un point sur le budget sera demandé, ainsi qu'un rendez-vous avec M Crestey.

Visite de l'école : Mme Viard demande à Guy Jelensperger de planifier une visite pour les élus du Conseil Municipal. M Jelensperger en est d'accord.

CPRH:

Informe que le Rapport d'Activité 2011 sera consultable et mis à disposition dans son casier.

" que le CPRH participe aux JEP et en donne le programme.

" qu'il persiste une erreur sur la nomination des suppléants au CPRH et demande à Sandrine de faire un courrier. Nathalie Billy et Véronique Fontaine sont suppléantes , Simone Trimaille ne l'est plus.

Associations:

Journée des associations du 8/09/2012 : Bilan plutôt positif et envoyé par mail à tous les membres du CM.

Mme Viard informe :

-qu'elle fût la seule à être invitée à l'Open de Golf en tant que déléguée aux associations, et qu'elle en a profité pour demander à Florian Pouget (directeur du Golf) de le rencontrer de manière plus formelle pour mieux connaître le fonctionnement de l'association et pouvoir en informer les Guermantais.

-qu'elle fera la visite socotec prévue le 18/09/2012 qui concernera la plaine de jeux et les jeux du square

-qu'une nouvelle signalétique pour les liaisons douces sera installée -chemin de L'épinette- par M&G.

Isabelle Rouquier et Françoise Jousse

Isabelle Rouquier , à qui Françoise Jousse a donné le pouvoir ,informe que Françoise n'est pas contente suite au dernier CM car:

- elle apparaît comme absente alors qu'elle est arrivée seulement 10mn en retard.

- le point sur la CLECT du dernier CM fût délibéré en son absence alors que, d'une part, Isabelle Rouquier avait annoncé qu'elle arrivait très rapidement, et que, d'autre part, elle est déléguée pour Guermantes à cette commission et qu'elle n'avait pas été avertie que ce point allait être mis à l'ordre du jour, ni même informée du dossier par le bureau de municipalité.

-

Isabelle Rouquier s'associe à Françoise Jousse

pour demander:

- que les noms de famille soient mis dans les PV car ces documents ainsi publiés sont à destination de tous, pas seulement des membres du conseil municipal.

- pourquoi M. Poyac s'occupe toujours du site alors qu'il n'est plus conseiller ? Isabelle Rouquier rappelle qu'elle avait proposé régulièrement son aide pour le site et qu'on lui avait répondu, à plusieurs reprises, qu'on ne donnait pas « l'accès à ma gestion du site à n'importe qui » alors qu'elle était conseillère municipale. Elle rappelle que Michel Poyac n'occupe plus de fonction d' élu communal.

- si on prévoit toujours d'embaucher 1 personne pour s'occuper du site, si plusieurs personnes ont été contactées, les critères de choix et si il y a eu un appel d'offre pour choisir un webmaster pour refondre le site internet communal. Guy Jelensperger répond qu'il n'y a pas eu d'appel d'offre et qu'à ce jour il ne peut donner de réponse.

- au Maire sur quels critères ont été nommés Gérard Leux et Daniel Poupart aux délégations d'animation et de travaux? Le Maire rappelle que c'est son choix, ses compétences.

-quelle était la mission des saisonniers cet été, car déplorent les haies non taillées.

Pour remercier

-Simone Trimaille pour le fleurissement

-Annie Viard pour avoir fait suivre les articles sur le «tagguer GLIER» et disent que c'est la seule information qu'elles ont eu de l'été.

Isabelle Rouquier:

Repropose d'hiverner les géraniums et de prévoir pour cela l'achat d'un voile d'hivernage. Simone Trimaille s'y oppose, et dit à Isabelle Rouquier qu'elle n'y connaît rien (ce que conteste Isabelle Rouquier,) car pour elle, les géraniums ainsi hivernés ne fleurissent qu'en Août, ce qui lui semble bien tardif pour avoir de belles jardinières. Mme Trimaille estime que les Guermantais sont en droit d'avoir de belles jardinières dès Juin. Isabelle Rouquier est d'accord sur ce point mais rappelle que, d'une part ce n'est qu'un test et que, d'autre part, ces géraniums ainsi hivernés pourraient n'être là qu'en plus de jardinières fleuries en début de saison. Ces jardinières supplémentaires, gratuites, pourraient être disposées, par exemple, devant la boulangerie ou sur le rond-point de la plaine de jeux. Isabelle Rouquier a déjà réalisé, à titre personnel, de tels hivernages, et cela a toujours fonctionné, les plantes ont même refleuries largement avant août. Mme Trimaille demande à Isabelle Rouquier de s'en charger si elle le souhaite. Isabelle Rouquier répond que c'est ce qu'elle avait déjà proposé précédemment, que cela avait été acté au titre «de test» et que c'est pour cela qu'elle en a parlé afin de planifier et prévoir son organisation.

Demande

- à Daniel Poupart s'il a prévu une date pour la commission Animation ? Daniel répond: dès son retour de vacances (10/10/12).

- si un article dans le journal sera consacré à la boulangerie? Nathalie Billy lui répond avoir écrit un article qui paraîtra dans le prochain journal.

- que les articles dans le journal soient signés par les auteurs. Le Maire dit qu'il n'y a aucune obligation à signer les articles, celui qui veut le faire peut le faire, ce point pourra être débattu plus tard.

- s'il y a eu beaucoup de monde pour consulter le PPEANP? Le Maire dit oui, principalement en consultation; peu de remarques écrites.

14.

Isabelle Rouquier et Françoise Jousse:

-déplorent le coût exorbitant (et déplacé en temps «de crise») de la rénovation du Château de Rentilly, même si, selon Marne-et-Gondoire, le montant de la réhabilitation seule du château était équivalent et déplorent que les 3 élus guermantais à la CAMG n'aient pas demandé l'avis du conseil municipal, ni informé le CM sur ce dossier, ni donné leurs intentions personnelles de vote. Denis Marchand rappelle que ce dossier remonte à 2008, qu'un seul Maire était contre, après pour le choix de l'architecture, chacun a une approche artistique différente. Isabelle précise, que, comme d'autres élus, elle boycottera l'inauguration.

-constatent que, contrairement à ce qui a été dit en début de séance et convenu précédemment, il n'a pas été fait de points sur les dossiers «non finis» abordés aux conseils précédents afin de pouvoir les clore et mieux avancer sur certains autres sujets.

-S'interrogent sur le refus, de la part de nombreux élus guermantais, d'adhérer au principe de rédaction d'un procès-verbal. En effet, elles rappellent que c'est une délibération de ce Conseil Municipal qui a permis de passer du compte-rendu au procès-verbal, or les

documents relatant les séances du conseil municipal sont actuellement plus des comptes rendus ++ que des procès-verbaux. Annie Viard dit que la réponse a été donnée en début de séance, que si quelqu'un veut «du mot à mot» ou une rédaction plus précise que celle donnée par le secrétaire de séance, c'est à l'intervenant de l'écrire et de la transmettre. Isabelle Rouquier estime, elle, que la rédaction complète et correcte devrait aller de soi. M. le Maire estime que cette question concerne le fonctionnement interne du conseil municipal et que cela n'a pas à être débattu ni relaté en séance du conseil municipal ou sur le prochain procès-verbal, que cela ne regarde pas les guermantais,. M. le Maire estime que cette question est «un état d'âme», que ce n'est pas de l'ordre de l'intérêt général communal, que cela doit être débattu hors CM et menace de suspendre la séance si Isabelle Rouquier continue à débattre de ce sujet. Isabelle Rouquier n'est pas de cet avis, elle considère que le fait que certains débats et avis de membres du CM soient censurés ou tronqués, intéresse les guermantais; qu'ils ont le droit de savoir comment agissent les conseillers qu'ils ont élu pour gérer leur commune.

- demandent que toutes leurs interventions et questions figurent au prochain Procès-verbal. Elles rappellent que de nombreux guermantais déplorent le manque d'informations et de communication.

Françoise Jousse demande si le CAE (Christopher) sera embauché. Le Maire répond que cela ne regarde pas les administrés et qu'actuellement son contrat est en cours. Isabelle Rouquier répond que cela concerne les guermantais car les ils rencontrent nos agents techniques quotidiennement dans les rues de la commune. Elle précise que Christopher est, de plus, efficace et apprécié de nombreux guermantais.

Isabelle Rouquier

-informe qu'elle a réussi à ce que le traineau parte lundi chez les compagnons de France (de Saint-Thibault-des-Vignes) pour qu'il soit restauré, comme demandé; qu'il sera fait un devis et un planning de la restauration. Tout le monde s'en réjouit. Gérard Dura félicite Isabelle.

-informe que, comme convenu, elle a fait les achats pour la commission animations de la mairie, pour un coût total de 110,42 euros.

-signale que seules 6 communes n'ont pas adhéré au compostage domestique en partenariat avec le SIETREM (dont Guermantes), malgré tout, le SIETREM va permettre à tous ses habitants, y compris, ceux des 6 communes précitées, de pouvoir acheter, au même prix que les communes adhérentes à ce projet, un composteur : information à lire dans la prochaine lettre du SIETREM.

- rappelle par ailleurs que la collecte des déchets verts est en place sur Guermantes mais que cette collecte ne fonctionne pas car trop peu de tonnages et que cela coûte vraiment très cher aux contribuables de la commune. M. le Maire rappelle qu'il lui avait demandé de faire un point sur ce sujet et qu'elle demande des chiffres sur ce sujet au SIETREM. Elle répond qu'elle l'a fait mais que pour obtenir ces chiffres, c'est le maire qui doit faire une demande officielle écrite au SIETREM. M. le Maire en prend note.

-informe qu'un concert à l'église est prévu, à priori, d'ici la fin octobre, certainement le 14/10/12, au profit de l'association Vaincre la mucoviscidose. Une convention sera signée entre l'association et la Mairie pour la réservation de l'église. Remercie, en tant que bénévole de l'association, et au nom de l'association, le golf pour sa participation et la commune pour sa subvention exceptionnelle.

Isabelle Rouquier et Françoise Jousse demandent, qu'à la fin des prochains conseils municipaux, soient actés l'heure et surtout le jour du conseil municipal à venir, comme cela se fait dans de nombreux comités et institutions. Les élus en prennent note.